Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_149B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_149

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 0	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_149B-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_149

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Désignation d'un représentant de la ville au sein des Comités de pilotage "Convention territoriale globale"

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DC_2023_230 du conseil municipal du 20 novembre 2023, relative à l'approbation de la Convention territoriale globale (CTG) et à la désignation de Madame Pauline SEGRETAIN comme représentante de la commune au sein du comité de pilotage du secteur « Centre » et au sein du comité de pilotage intercommunal créés dans le cadre de la gouvernance de la CTG ;
Vu la Convention territoriale globale conclue entre la ville de Vitré, Vitré Communauté et la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine en date du 7 février 2024 ;

Considérant que la CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires ;

Considérant que ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé, en 2023, conjointement avec la Caf d'Ille-et-Vilaine, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap…etc ;

Considérant que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un/une représentant(e) de la commune au sein du comité de pilotage du secteur « Centre » et du comité de pilotage intercommunal créés dans le cadre de la gouvernance de la CTG ;

Considérant les candidatures de
- Madame Pauline SEGRETAIN, Sixième adjointe au maire en charge de l'éducation, de la restauration municipale, de la petite enfance et de l'enfance ;
- Madame Jalila GIRAUD, Conseillère municipale ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la désignation de représentante de la commune au sein du comité de pilotage du secteur « Centre » et du comité de pilotage intercommunal créés dans le cadre de la gouvernance de la CTG.

Il est procédé au vote :
- Nombre de votants : 28
- Madame Jalila GIRAUD : 4 voix
- Madame Pauline SEGRETAIN : 23 voix.
- Abstention : 1
Madame Pauline SEGRETAIN est désignée représentant de la commune au sein des comités de pilotage mis en place dans le cadre de la Convention territoriale globale.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.